



Canadian Council  
of Ministers  
of the Environment

Le Conseil canadien  
des ministres  
de l'environnement

# **PLAN D'ACTION PANCANADIEN VISANT L'ATTEINTE DE ZÉRO DÉCHET DE PLASTIQUE**

## **Phase 2**

**PN 1607**

# 1. Introduction

---

En novembre 2018, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a approuvé en principe la stratégie pancanadienne visant l'atteinte de zéro déchet de plastique (ci-après la « stratégie ») qui consiste à réduire les déchets et la pollution de plastique et à récupérer la valeur des plastiques au moyen du réemploi, de la réparation, du réusinage, du reconditionnement et du recyclage.

Par l'entremise du CCME, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie.

En juin 2019, les ministres ont approuvé la phase 1 du Plan d'action pancanadien visant l'atteinte de zéro déchet de plastique, axée sur les domaines de résultats de la stratégie qui nécessitent la prise de mesures tout au long du cycle de vie des plastiques pour accroître leur revalorisation dans l'économie : conception des produits, plastiques à usage unique, systèmes de collecte, capacité de recyclage et marchés intérieurs des matières recyclées.

Voici les principales mesures de la phase 1 :

- faciliter la cohérence des programmes de responsabilité élargie des producteurs (RÉP);
- élaborer une feuille de route pour traiter les produits de plastique à usage unique et jetables couramment rejetés dans l'environnement;
- établir des exigences et des normes nationales en matière de performance pour les plastiques;
- promouvoir des incitatifs pour une économie circulaire;
- évaluer les besoins en matière d'infrastructures de gestion des déchets et promouvoir l'innovation pour améliorer la gestion du cycle de vie du plastique;
- trouver des outils pour les pratiques d'approvisionnement gouvernemental et l'écologisation des activités opérationnelles afin de réduire les déchets de plastique.

La phase 2 du plan d'action vise les autres domaines de résultats de la stratégie qui concernent les mesures de réduction de la pollution de plastique et qui jouent un rôle de catalyseurs dans l'atteinte de notre objectif de zéro déchet de plastique. La phase 2 du plan d'action met l'accent sur des mesures visant à :

- améliorer la sensibilisation des consommateurs, des entreprises et des institutions à la prévention et à la gestion responsable des déchets de plastique;
- réduire les déchets et la pollution de plastique générés par les activités aquatiques;
- faire progresser la recherche sur le plastique pour éclairer la prise de décision et mesurer les résultats dans le temps;
- réduire les plastiques dans l'environnement par la collecte et le nettoyage;
- contribuer à l'action mondiale concernant la réduction de la pollution de plastique.

Ensemble, ces deux phases du plan d'action permettront la mise en œuvre de la stratégie pour aider le Canada à réduire la pollution de plastique, offriront des possibilités économiques pour récupérer la valeur des plastiques et contribueront à l'atteinte de notre objectif de zéro déchet de plastique.

## À propos de la stratégie visant l'atteinte de zéro déchet de plastique

Les plastiques jouent un rôle important dans l'économie canadienne et dans la vie quotidienne des Canadiens. Ils présentent des avantages pour l'environnement, comme la réduction de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre nécessaires pour utiliser et transporter des produits ainsi que la protection et la prolongation de la durée de conservation des aliments. De plus, leur utilisation est répandue dans le secteur médical.

Cependant, à cause d'une mauvaise gestion, trop de plastique est jeté plutôt que d'être revalorisé dans l'économie. Cette perte de valeur impose un fardeau aux économies. Selon Deloitte, seulement 9 % de tous les déchets de plastique au Canada sont recyclés<sup>1</sup>. Cette estimation comprend des plastiques difficiles à collecter et à recycler, comme ceux qui se retrouvent dans les emballages, les vêtements, les voitures, les déchets de construction et les déchets commerciaux.

Il est préoccupant de constater que 1 % des déchets de plastique du Canada sont rejetés dans l'environnement chaque année<sup>1</sup>. En 2016, c'est donc 29 000 tonnes de pollution de plastique qui a menacé la santé de nos écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi que des animaux qui en dépendent, notamment les espèces en péril. Les plastiques présents dans l'environnement peuvent endommager des habitats, disséminer des contaminants, entraver des animaux sauvages ou être ingérés par eux.

Il s'agit d'un enjeu canadien et mondial. Dans le monde entier, on estime qu'en moyenne 8 millions de tonnes de déchets de plastique provenant de la terre ferme se retrouvent chaque année dans les océans<sup>2</sup>. Les dommages aux écosystèmes marins causés par la pollution de plastique chaque année, y compris les coûts d'enlèvement des débris et les répercussions sur les activités économiques qui dépendent de la nature comme la pêche et le tourisme, s'élèvent à au moins 13 milliards de dollars américains<sup>3</sup>.

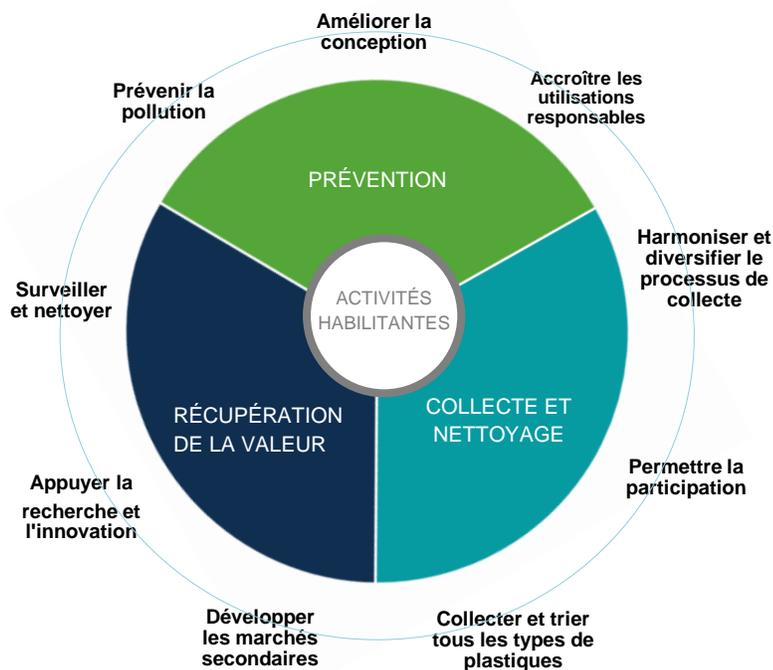


Figure 1 : Principaux domaines d'action pour une économie circulaire des plastiques au Canada

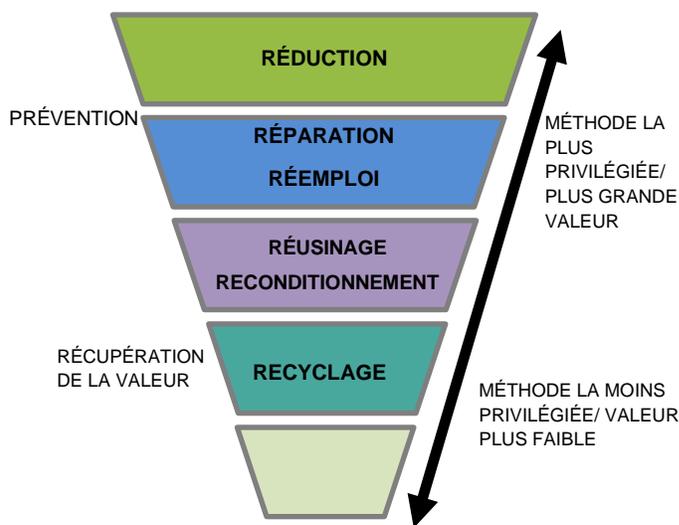


Figure 2 : Hiérarchie de la gestion des déchets

Le Canada, qui possède le plus long littoral du monde et qui abrite de vastes étendues d'eau marine et d'eau douce, doit continuer à prendre des mesures ambitieuses pour réduire et prévenir les déchets et la pollution de plastique. Ces mesures permettront de protéger l'environnement pour les générations actuelles et futures et de contribuer aux efforts mondiaux.

La stratégie et le plan d'action ont pour objectif d'atténuer les répercussions économiques et environnementales des déchets et de la pollution de plastique par diverses mesures visant à améliorer la prévention, la collecte et la récupération de la valeur pour parvenir à une économie circulaire du plastique (figure 1). Les économies circulaires maintiennent les matériaux et les produits en service le plus longtemps possible dans l'économie au moyen du réemploi, du recyclage, du reconditionnement ou de la réutilisation. Dans ce type d'économie, la conservation des matériaux et des produits permet non seulement de réduire les pressions ainsi que les répercussions sur l'environnement, mais elle offre également un avantage économique important. On estime, par exemple, qu'une économie sans déchets de plastique permettrait au Canada d'économiser 500 millions de dollars annuellement, de créer 42 000 emplois directs et indirects et de prévenir l'émission de 1,82 mégatonne équivalent en CO<sub>2</sub> d'ici 2030<sup>1</sup>.

Cette approche de la stratégie est conforme à la Charte sur les plastiques dans les océans (ci-après la « charte »), défendue par le Canada lors de sa présidence du G7 en 2018, et aux principes établis dans la hiérarchie de la gestion des déchets (illustrée à la figure 2). La hiérarchie classe les moyens privilégiés pour réduire, réparer, réutiliser, reconditionner et recycler les matériaux en fonction de la valeur que chaque méthode conserve dans l'économie. Retirer les plastiques de l'environnement est peut-être coûteux, mais il s'avère essentiel pour préserver la santé de nos écosystèmes.

## 2. Agir

---

Tout le monde a un rôle à jouer dans la réduction des déchets de plastique et la lutte contre la pollution de plastique. Cela nécessite un ensemble de solutions à l'échelle pancanadienne, régionale et communautaire. Les gouvernements membres du CCME continuent de mettre en œuvre des mesures qui permettent aux Canadiens de mieux prévenir, réduire, réutiliser et récupérer les déchets de plastique et de limiter la pollution de plastique dans notre environnement.

La mise en œuvre de la stratégie nécessite des actions concertées. Sur la lancée de la phase 1, le CCME a fait appel à un large éventail d'intervenants de partout au Canada pour guider l'élaboration de la phase 2 du plan d'action. Des particuliers, des administrations locales, des organisations autochtones, des entreprises, des universités et des organismes à but non lucratif ont contribué à l'élaboration du plan d'action en proposant des idées et des solutions.

Le CCME a réalisé un sondage, organisé trois séances de mobilisation régionales avec les intervenants et les parties intéressées, et demandé l'avis des membres de ses groupes de travail et du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture (CCMPA) afin de solliciter un éventail d'expertises et de cibler les mesures gouvernementales pour aborder la phase 2.

L'ensemble des avis colligés ont inspiré le choix des six domaines d'action prioritaires de la phase 2 :

1. Échange d'information et sensibilisation;
2. Gestion des déchets attribuables aux activités aquatiques;
3. Pêche et aquaculture;

4. Collecte et nettoyage;
5. Recherche;
6. Leadership mondial.

Le CCME a élaboré les mesures suivantes pour chacun de ces domaines.

### **Action prioritaire 1 : Échange d'information et sensibilisation**

Donner aux gouvernements, aux collectivités autochtones, aux entreprises, aux institutions et au public du Canada les moyens de réduire les déchets et la pollution de plastique implique une collaboration efficace entre les secteurs public et privé afin de fournir des informations claires et cohérentes aux consommateurs. Les gens sont de plus en plus sensibilisés à l'utilisation et à la gestion durables du plastique ainsi qu'aux répercussions de la pollution de plastique. Un soutien gouvernemental constant est nécessaire pour inciter et motiver les Canadiens à faire des choix durables, informer les consommateurs et les influenceurs, y compris les jeunes, et fournir des lignes directrices à l'industrie.

Les gouvernements travailleront avec les intervenants et les parties intéressées pour faciliter l'échange d'informations. Cela comprendra la création et la promotion d'outils permettant de partager les activités en cours au Canada, de déterminer les bailleurs de fonds et les parties prenantes qui se mobilisent et de contenir les pratiques exemplaires, les données ouvertes et les autres ressources pertinentes. Le CCME élaborera des lignes directrices sur l'utilisation des étiquettes et des termes qui favorisent une compréhension commune dans tous les gouvernements. Ces lignes directrices permettront d'effectuer l'achat, le recyclage ou l'élimination des produits de plastique de manière plus éclairée, y compris le plastique compostable. Les gouvernements encourageront les organismes à mettre en œuvre des pratiques exemplaires afin de renforcer la sensibilisation aux enjeux posés par les déchets et la pollution de plastique et à proposer des solutions. Cela peut comprendre la promotion de pratiques exemplaires ou de lignes directrices dans le cadre de programmes de recyclage résidentiels et industriels ou commerciaux et institutionnels (ICI), de programmes de RÉP, et de programmes éducatifs et/ou informatifs pour des secteurs ciblés au moyen du permis de pêche sportive ou d'une preuve de compétence en matière de navigation de plaisance.

### **Action prioritaire 2 : Gestion des déchets attribuables aux activités aquatiques**

Pour que les plastiques restent dans l'économie et hors de l'environnement, il faut renforcer les systèmes de gestion des déchets issus des activités aquatiques commerciales et récréatives, comme la pêche, l'aquaculture, le transport maritime, la navigation de plaisance et l'exploration en mer. Une meilleure gestion des déchets de plastique générés par ces activités favorisera une meilleure récupération de la valeur et contribuera à la réduction des déchets de plastique dans nos plans d'eau et sur nos rives.

Il est nécessaire d'améliorer notre compréhension des types de déchets de plastique et de déchets sauvages que l'on trouve dans les marinas, les ports et les havres ainsi que des déchets produits par les activités récréatives et commerciales. Il faut aussi analyser la capacité et les possibilités de gérer ces déchets plus efficacement. Par exemple, les navires sont obligés de collecter et de trier leurs déchets à bord, mais parfois, les ports et les marinas ne disposent pas des infrastructures adéquates pour gérer ces matériaux lorsque les navires accostent. Par ailleurs, les installations

côtières peuvent avoir du mal à rediriger les matières recyclables et les déchets organiques vers les installations locales appropriées.

En s'appuyant sur les travaux de la phase 1 du plan d'action sur les infrastructures de gestion des déchets, le gouvernement du Canada et la Nouvelle-Écosse évalueront la capacité d'améliorer la collecte des déchets et le recyclage dans les marinas, les ports et les havres, évalueront leur accès et l'harmonisation de leur système aux installations de gestion des déchets environnantes et détermineront les possibilités de collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités en matière d'exigences de gestion des déchets. Les gouvernements examineront les résultats de l'évaluation et travailleront avec les partenaires pour déterminer les prochaines étapes à suivre.

### **Action prioritaire 3 : Pêche et aquaculture**

Les engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés en mer (EPAPR) peuvent endommager les habitats, entraver des animaux et provoquer le phénomène de la pêche fantôme, soit lorsque les engins rejetés capturent et emprisonnent la faune. Dans le monde, plus de 640 000 tonnes d'engins de pêche sont perdues chaque année, ce qui représente près de 10 % du volume des déchets marins<sup>4</sup>. On estime que les EPAPR, comme les filets, les lignes, les cordes, les casiers, les pièges et les flotteurs, touchent 5 à 30 % des stocks de poissons exploitables dans le monde<sup>5</sup>. Bien que de nombreuses raisons expliquent la perte d'engins de pêche dans l'environnement, elle se produit principalement lorsque les engins s'accrochent à des rochers ou à d'autres engins de pêche, ou lorsqu'ils doivent être abandonnés par mauvais temps pour des raisons de sécurité. Les engins de pêche ou d'aquaculture sont rarement rejetés intentionnellement. Des solutions novatrices pour réduire les déchets et la pollution de plastique, y compris la perte des engins, sont nécessaires pour protéger l'environnement contre ces répercussions et soutenir les secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Le gouvernement du Canada collaborera avec le secteur des pêches et de l'aquaculture pour réduire les déchets de plastique provenant des activités opérationnelles et faciliter la prévention de la perte des engins ainsi que leur récupération. Il s'agira notamment d'augmenter le signalement des engins perdus, d'aider l'industrie et les organismes à les suivre et à les retrouver, et de faire progresser les innovations et les technologies pour réduire la fréquence des pertes ainsi que leurs répercussions. Le CCME évaluera quelles politiques sont les plus efficaces pour améliorer la collecte, la gestion en fin de vie, le réemploi, la réparation et le recyclage des engins de pêche et d'aquaculture, comme le rôle potentiel des programmes de RÉP.

### **Action prioritaire 4 : Collecte et nettoyage**

La pollution de plastique se retrouve partout au Canada : sur terre et dans l'eau, les sédiments et la glace de mer. Ses sources sont nombreuses : déchets sauvages, mauvaise gestion des déchets, tempêtes et eaux usées, usure des pneus, etc. La pollution de plastique a des répercussions sur les écosystèmes; elle est susceptible d'entraver des espèces animales ou d'être ingérée par celles-ci, elle prive certaines personnes de moyens de subsistance, notamment dans les secteurs du tourisme, de la pêche et de l'agriculture, et sa gestion ou son élimination peut s'avérer coûteuse pour les communautés.

On estime que près de 10 000 tonnes de déchets de plastique en provenance du Canada et des États-Unis sont déversées chaque année dans les Grands Lacs<sup>6</sup>. Les coûts directs du nettoyage, du

balayage des rues, de l'entretien des collecteurs d'eaux pluviales et des campagnes publiques pour limiter la pollution de plastique dans les Grands Lacs devraient s'élever à 468 millions de dollars américains par année (sur une base régulière, pour le Canada et les États-Unis)<sup>7</sup>.

Les gouvernements, l'industrie, la société civile et la population jouent tous un rôle dans la prévention de la pollution de plastique et le nettoyage des plastiques présents dans l'environnement. Les appareils de collecte, les activités d'élimination et les efforts d'assainissement peuvent contribuer à éliminer la pollution de plastique de l'environnement avant qu'elle nuise à la faune ou se désagrège en microplastiques.

Les gouvernements orienteront et faciliteront les mesures de collecte et d'élimination sur terre, dans les cours d'eau et sur le littoral, car il s'agit de zones diversifiées et importantes sur le plan écologique. Le CCME élaborera des lignes directrices ou déterminera les pratiques exemplaires visant à réduire le rejet de plastiques dans l'environnement. Le gouvernement du Canada soutiendra les efforts de collecte, de nettoyage et de prévention, et fera progresser la recherche et le développement de technologies et de méthodes efficaces pour réduire la pollution de plastique dans l'environnement.

### **Action prioritaire 5 : Recherche**

La science est essentielle pour soutenir des politiques et des décisions à adopter fondées sur des preuves pour que le Canada atteigne zéro déchet de plastique. Le secteur privé, les universités, les organismes non gouvernementaux et les gouvernements mènent des activités de recherche et de surveillance dans l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques pour appuyer les mesures de réduction de la pollution et les solutions de rechange durables et novatrices, et améliorer la récupération de la valeur des déchets de plastique.

Reconnaissant que le Canada possède des ressources scientifiques vastes et diversifiées, le Programme scientifique canadien sur les plastiques<sup>8</sup> fait office de stratégie unificatrice pour que la science, la recherche et l'innovation produisent des résultats efficaces appuyant une économie circulaire du plastique. Des efforts sont nécessaires pour combler les lacunes prioritaires en matière de connaissances, soutenir les innovations et encourager la collaboration dans la recherche.

Le gouvernement du Canada dirigera la mise en œuvre du Programme scientifique canadien sur les plastiques et fera progresser la recherche en collaboration avec les gouvernements, les universités, l'industrie et les organismes de financement. Cela comprend la concentration des investissements dans la science et l'innovation tout au long de la chaîne de valeur des plastiques afin de mieux comprendre les effets de la pollution de plastique et de déterminer les possibilités de conception et de gestion de cette matière qui pourraient améliorer la circularité de l'économie.

Le CCME élaborera des lignes directrices de surveillance pancanadienne pour détecter et évaluer la pollution de plastique au Canada à l'aide de méthodes harmonisées entre les gouvernements et les régions. Ces méthodes permettront de comparer les données entre les gouvernements pour favoriser la prise de décision fondée sur des données probantes. Les gouvernements feront la promotion de réseaux de collaboration qui font progresser la science et les innovations dans le domaine des plastiques ou y participeront afin d'encourager le dialogue entre la communauté des chercheurs, les entreprises et les décideurs.

## **Action prioritaire 6 : Leadership mondial**

Les déchets de plastique non gérés et la pollution qu'ils engendrent sont un enjeu qui retient de plus en plus l'attention dans le monde et qui pourrait susciter un changement positif. Les gouvernements ont mis ces questions au premier plan en 2014, lorsque 193 pays ont adopté la première résolution sur les déchets de plastique marins et les microplastiques lors de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. En 2015, la communauté internationale s'est engagée à prévenir et à réduire de manière significative les déchets marins d'ici 2025 dans le cadre des Objectifs de développement durable de l'ONU.

Les gouvernements, les entreprises et les organismes déploient des efforts dans le monde entier. Leurs actions s'inscrivent dans une transition vers une approche d'économie circulaire plus efficace sur le plan des ressources, qui améliore la gestion des plastiques tout au long de leur cycle de vie et réduit la pollution de plastique. Les actions vont du progrès de la science, des politiques et de l'innovation au déploiement de technologies et de techniques pour traiter l'ensemble de la chaîne de valeur des plastiques.

Le Canada s'est engagé à prendre des mesures pour réduire la pollution de plastique et soutenir les efforts mondiaux. Cela comprend la mise en œuvre de ses obligations en vertu des ententes internationales pour prévenir les déchets domestiques et sauvages, et la participation à des campagnes mondiales (p. ex., la campagne Océans Propres des Nations Unies et l'initiative mondiale de lutte contre les engins de pêche fantômes).

Le Canada a fait preuve d'un leadership important pendant sa présidence du G7 en 2018, lorsqu'il a été le fer de lance de la charte. En mars 2020, 26 gouvernements ainsi que 70 entreprises et organismes du monde entier ont approuvé la charte, et se sont ainsi engagés à adopter des approches plus durables pour la production, l'utilisation et la gestion du plastique et à réduire la pollution de plastique. Pour appuyer la charte, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser 100 millions de dollars aux pays en développement pour améliorer la gestion des déchets de plastique, les empêcher de pénétrer dans l'environnement, s'attaquer au problème des déchets de plastique riverains et mieux gérer les ressources de plastique existantes. Dans ses efforts mondiaux, le Canada tient également compte de la place des genres dans le problème de la consommation de plastique, des activités côtières et des pratiques de gestion des déchets, et de la manière dont les jeunes pourraient représenter des vecteurs de changement positif.

Soutenu par ses efforts déployés dans le cadre de la stratégie, le gouvernement du Canada continuera à jouer un rôle important en travaillant dans les principaux forums bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'avec l'industrie et la société civile, pour faire avancer les efforts mondiaux, faire preuve de leadership et réaliser des investissements stratégiques afin de maintenir le dynamisme et d'aider les partenaires à trouver des solutions. Cela comprend le recrutement continu de gouvernements, de chefs d'entreprise et de dirigeants d'industrie au Canada et à l'étranger pour entériner la charte, et la transformation de l'engagement de ceux qui l'entérinent déjà en actions.

Les gouvernements participeront au leadership mondial par la mise en œuvre du plan d'action, l'échange d'expertise et le partage des lignes directrices et des pratiques exemplaires du CCME pour une meilleure gestion des plastiques. Ils contribueront, le cas échéant, au développement de plastiques et de technologies propres avec des partenaires internationaux.

### 3. Résumé des mesures

Le CCME et les gouvernements travailleront avec les intervenants ainsi que les parties intéressées à l'élaboration et la mise en œuvre des mesures suivantes.

Mesures	Date d'achèvement
<b>1. Échange d'information et sensibilisation</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des lignes directrices sur l'utilisation d'étiquettes et de termes comme « recyclable » ou « compostable » pour favoriser la compréhension commune.</li> </ul>	2021
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer un mécanisme permettant de déterminer les organismes actifs, les donateurs, les initiatives, les pratiques exemplaires et les données relatives aux déchets de plastique et à la pollution, et promouvoir son utilisation.</li> </ul>	2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>Promouvoir et appuyer les pratiques exemplaires, les trousseaux d'outils et les initiatives visant à informer les gouvernements, les collectivités autochtones, la population, les enfants, les jeunes ainsi que les entreprises au sujet de la chaîne de valeur des plastiques et des répercussions de la pollution de plastique.</li> </ul>	Exécution continue
<b>2. Gestion des déchets attribuables aux activités aquatiques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déterminer les lacunes en matière d'infrastructures ainsi que les occasions d'amélioration des marinas, des havres et des ports relativement à la collecte des déchets et au recyclage, et évaluer leur accès ainsi que l'harmonisation de leur système aux installations de gestion des déchets environnantes.</li> </ul>	2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Gouvernements : travailler en partenariat pour déterminer comment donner suite aux résultats de l'évaluation.</li> </ul>	2023
<b>3. Pêche et aquaculture</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Collaborer avec les pêcheurs, les aquaculteurs et l'industrie pour :               <ul style="list-style-type: none"> <li>élaborer des exigences ou des pratiques exemplaires en matière d'utilisation des plastiques à des fins commerciales ou récréatives pour favoriser la déclaration, la recherche et la récupération des engins perdus;</li> <li>déterminer et éliminer les obstacles venant de la réglementation fédérale qui nuisent à la récupération des engins perdus;</li> <li>appuyer l'élaboration de nouvelles conceptions et technologies pour prévenir la perte de matériel, la réduire et favoriser la récupération des engins perdus;</li> <li>faire part des résultats obtenus à la suite des efforts de réduction des déchets de plastique ainsi que des résultats de la prévention au sujet des engins perdus et de leur récupération.</li> </ul> </li> </ul>	Jusqu'en 2022
<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluer quelles sont les politiques les plus efficaces pour améliorer la collecte des engins de pêche et d'aquaculture, et leur gestion en fin de vie, comme la RÉP et d'autres mesures.</li> </ul>	2023
<b>4. Collecte et nettoyage</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les efforts de collecte, de nettoyage et de prévention, ainsi que la recherche et le développement de technologies permettant de réduire efficacement la pollution de plastique sur la terre, dans les cours d'eau et dans les zones à proximité des océans et des lacs, puis transmettre les résultats.</li> </ul>	Jusqu'en 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer des lignes directrices ou déterminer des pratiques exemplaires visant à réduire la pénétration de déchets de plastique dans l'environnement attribuable :</li> </ul>	

Mesures	Date d'achèvement
<ul style="list-style-type: none"> <li>aux catastrophes naturelles (p. ex., inondations) et aux déversements (p. ex., perte de cargaison ou de granulés pendant la fabrication ou le transport);</li> </ul>	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>aux eaux de ruissellement, aux eaux usées et aux rejets d'origine industrielle;</li> </ul>	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>à la transformation des déchets alimentaires et organiques et aux biosolides des eaux d'égout (p. ex., contamination par le plastique contenu dans le compost).</li> </ul>	2025
<b>5. Recherche</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Cerner des occasions de surveillance à l'échelle du Canada visant une collecte de données cohérentes sur la présence de plastiques dans l'environnement et élaborer des lignes directrices à cet effet : <ul style="list-style-type: none"> <li>en accordant la priorité aux systèmes naturels (p. ex., eau, faune) pour mieux comprendre les conséquences de la pollution de plastique;</li> <li>en harmonisant les diverses approches afin de détecter, surveiller, caractériser et quantifier la pollution de plastique et évaluer les répercussions environnementales.</li> </ul> </li> </ul>	2025
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mener des travaux de recherche et les appuyer : <ul style="list-style-type: none"> <li>pour mieux comprendre les conséquences de la pollution de plastique, en particulier des microplastiques, sur la faune, sur l'environnement et sur la santé humaine;</li> <li>pour mettre au point une méthode scientifique cohérente de détection et d'évaluation de la pollution plastique;</li> <li>pour concevoir des solutions de rechange, des technologies et des types de plastiques novateurs qui permettent de réduire les déchets et la pollution de plastique, de favoriser leur circularité et d'augmenter graduellement leur mise en œuvre.</li> </ul> </li> </ul>	Exécution continue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Par l'entremise de Statistique Canada, entre autres, préparer et tenir à jour des données à l'échelle du Canada sur le rôle de l'utilisation du plastique dans l'économie, sur la gestion du plastique et sur sa destination.</li> </ul>	Exécution continue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Favoriser la création de réseaux de collaboration afin de faire progresser plus rapidement la recherche sur le plastique et mobiliser les connaissances des chercheurs, des innovateurs, des décideurs et des organismes.</li> </ul>	Exécution continue
<b>6. Participation et leadership mondiaux</b>	
Continuer de jouer un rôle important à l'échelle internationale :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Recruter de nouvelles endossataires de la Charte sur les plastiques dans les océans et cerner des occasions où ils pourront démontrer leur leadership et transmettre leurs pratiques exemplaires.</li> </ul>	Exécution continue
<ul style="list-style-type: none"> <li>Partager l'expertise du CCME et du gouvernement dans le cadre d'initiatives bilatérales et multilatérales visant à faire progresser l'élaboration de politiques, la recherche et les pratiques exemplaires, et prendre part à ces initiatives selon les besoins.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir les pays en développement dans leurs démarches visant à réduire les sources de pollution de plastique du sol et des cours d'eau et à assurer une meilleure gestion des ressources plastiques.</li> </ul>	

## 4. Suivi et rapport d'étape

---

Atteindre zéro déchet de plastique demandera du temps et des efforts considérables. Tous les gouvernements, l'industrie et les consommateurs doivent collaborer et faire preuve de leadership.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux travaillent ensemble pour faire progresser les priorités des deux phases du plan d'action. Il est possible que les gouvernements prennent des mesures supplémentaires pour fournir un complément à la phase 2 du plan d'action. Le CCME continuera de rendre compte régulièrement aux ministres des progrès réalisés. La première mise à jour de ce plan d'action sera fournie lors de la réunion du Conseil des ministres de 2021. Le CCME préparera un rapport sur la mise en œuvre des deux phases du plan d'action pour les ministres en 2026. Cela nous assurera de continuer à progresser vers nos objectifs communs et de rendre des comptes aux Canadiens.

---

<sup>1</sup> Deloitte Canada. 2019. Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada. <http://publications.gc.ca/site/fra/9.871297/publication.html>.

<sup>2</sup> Jambeck, J., Geyer, R., Wilcox, C., Siegler, R., Perryman, M., Andrady, A., Narayan, R. et Law, L. 2015. Plastic waste inputs from land into ocean. *Science*. 347, 6223.

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement. 2014. Évaluation du plastique : Pourquoi mesurer, gérer et rendre publique l'utilisation du plastique par l'industrie des biens de consommation. <http://wedocs.unep.org/handle/20.500.11822/9238>.

<sup>4</sup> Macfayden, G., Huntington, T. et Cappell, R. 2009. Engins de pêche abandonnés, perdus ou rejetés, rapports et études des mers régionales no 185, document technique sur les pêches et l'aquaculture no 523. *Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)*, Rome, PNUE/FAO.

<sup>5</sup> Global Ghost Gear Initiative. s.d. FAQ. <https://www.ghostgear.org/faq>.

<sup>6</sup> Hoffman, M. and Hittinger, E. 2017. Inventory and transport of plastic debris in the Laurentian Great Lakes. *Science Direct*. 115 273-281.

<sup>7</sup> Driedger, A.G.J., Durr, H.H., Mitchell, K. et Van Cappellen, P. 2015. Plastic debris in the Laurentian Great Lakes: A review. *J. of Great Lakes Res.* 41(1) : 9–19.

<sup>8</sup> Environnement et Changement climatique Canada. 2019. Le Programme scientifique canadien sur les plastiques. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/sciences-technologies/programme-scientifique-canadien-plastiques.html>.